

Les amis d'Uzer.



2022 NUMERO 1

Date de parution 07 MARS

Sommaire :

- Le mot du Président.
- Garder le contact.
- Info du Trésorier.
- Clin d'œil de la Secrétaire.
- Souvenons nous d'eux.
- Les anniversaires.
- Les adhérents, la cotisation les délais.
- Le point sur la Covid 19.
- Notre AG du 7 mars.
- Notre future destination.
- AVIS.

Le mot du Président.

Au mois de Janvier 2015 vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la Présidence de l'association « Les Amis d'Uzer » Cela fait maintenant 7 années, qu'avec toute l'équipe de notre conseil d'administration, nous tentons de vous satisfaire dans les sorties, activités et repas que nous organisons.

Nous avons effectué ensemble de magnifiques voyages (Italie, Portugal, Corse, Espagne, Les Baléares). La Covid 19 depuis 2020 a mis un coup d'arrêt à nos activités. Nous avons même eu droit a des confinements. Grâce à la vaccination, aux gestes barrières qu'il ne faudra malgré tout ne pas perdre de vue, nous allons vers une reprise « normale » de notre vie, du moins je l'espère sincèrement.

Nous avons tenté en septembre dernier une reprise de notre club qu'il a fallu arrêter en raison de cas positifs. Nous sommes allés aux Franckyfolies de Venelle ou chacun a pu apprécier la journée, nos retrouvailles et nos échanges. Nous en avons tous besoin !

J'espère que le voyage de TOULOUSE CARCASSONNE pourra se faire pour poursuivre dans cette voie.

Il est vrai que beaucoup appréhendent de partir en dehors de l'hexagone, pour des raisons de santé ou autre. Je pense qu'il est préférable en attendant , de remplacer ce genre de sortie par des sorties d'une à deux journées maximum ou des repas dans nos régions proches.

Je vous ai adressé toutes les

explications du pourquoi de notre assemblée générale extraordinaire en huis clos. Une première, mais les conditions sanitaires étaient là et la plupart d'entre vous l'on très bien compris et ont répondu à ma demande, je vous en remercie.

Depuis 7 ans parmi vous , vous avez appris à me connaître, et moi aussi j'ai appris de vous ...

Je tenais à vous remercier pour vos courriers, soutiens et vos participations à nos projets communs.



Le Président Claude BERTRAND

Garder le contact avec les adhérents.

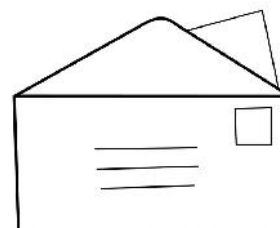
A la suite des confinements dus à la Covid 19 j'ai pris la décision de rester en contact avec vous par l'intermédiaire de courriers qui vous ont été adressés soit par mail soit par la poste. Ceci afin de vous informer de la situation de notre association et de ne pas rompre le contact entre nous. Certaines m'ont remercié de cette démarche

et j'avoue que cela est toujours agréable!

Au total sept courriers ont été établis, pour mémoire :

22/09/2020
13/11/2020
18/12/2020
12/06/2021
30/08/2020

14/09/2021
05/01/2022



Info de notre trésorier.

Pour ceux qui trouvent anormal la demande d'une demi-cotisation pour 2021 et d'une cotisation totale pour 2022 :

rappelons que pour ceux qui auront participé à ces dernières activités:

* franco folies cabaret 25/11

* repas de l'a.g. (7 mars)

* voyage Toulouse 2 jours (17 et 18 mars)

les remises atteindront 30€

soit plus que les 2 cotisations sus nommées...

C'est notre mode de gestion..

Amitiés à tous les adhérents

Le trésorier



Michel CREQUY

Clin d'œil de notre secrétaire.

Un clin d'œil au CAMPING LES ACACIAS à Uzer, où l'Association Les Amis D'Uzer a mis en place depuis plusieurs années, une journée « PAËLLA » et animations.

Les propriétaires Régine et Michel VANNIERE, famille ardéchoise et uzéroise, toujours disponibles et fort sympathiques, se font une joie de nous recevoir dans ce merveilleux endroit calme et verdoyant. Et en plus ils nous cuisinent la Paëlla pour notre repas traditionnel annuel.

Le plus gros du travail est exécuté par Michel ainsi que par les petites mains qui fourmillent dans la préparation des ingrédients et de l'organisation.

Une fois que tout est prêt, les tables dressées, les papilles qui salivent, les adhérents et quelques invités passent à table, dans une ambiance, familiale, entre amis, pour un repas complet (de l'apéro au dessert en passant par le trou normand) le tout servi par les humbles serveurs du Bureau.

Tout au long de l'après midi sont prévues des activités diverses : le discours et rappels d'informations diverses de notre Président Claude BERTRAND, un concours de boules, jeux de cartes, musique d'ambiance, karaoké, anecdotes, histoires, poèmes et papotages entre amis. Chacun y trouve son plaisir.

Il ne faut pas oublier non plus, la piscine du camping où certains s'y rafraîchissent et d'autres se prélassent sur les transats soit sur le bord ou bien à l'ombre des acacias au calme près de la Lande.

Quand la journée tire à sa fin, nous pouvons profiter de la boutique qui offre des produits provenant de leur jardin (légumes, jus de fruit), quelques autres produits du terroir et de leur vigne. En effet, cette famille est aussi exploitant agricole où l'on peut les voir évoluer à chaque saison dans leurs hectares de vignes à Uzer.

Vivement que cette pandémie du Covid 19 touche à sa fin, car depuis 2 ans cet événement nous manque ainsi que

d'autres. Alors sachons garder l'espoir pour nous retrouver enfin en cette année 2022.



Danièle OGIER



Souvenons nous d'eux :

ALEXANIAN, Thérèse, à Morte Mérie à UZER 07



Dominique CANE, épouse de notre ami Alain, à Les Plantades à UZER 07.



DUPOUY, Daniel époux de notre amie Isabelle, à Route de Volpillères à UZER 07.



MORETTO, Jean-Claude, époux de notre amie Ginette, à Les Plantades à UZER 07.



TAMBURINI, Joseph, époux de notre amie Jacqueline de Morte Mérie à UZER 07.



HAUBERT, Daniel époux de notre amie Joelle et beau-frère de notre amie Maryse de Lachapelle S/Aubenas 07.



Les anniversaires.

Au cours de cette année les anniversaires sont d'excellentes occasions de garder le contact entre nous par l'intermédiaire d'un simple petit mot adressé à chaque d'entre vous à la date prévue.



Les adhérents, les cotisations et pourquoi un délais fixé.

Au 26 février 2022 nous sommes **84** adhérents dont 34 Uzérois à jour de leur cotisation annuelle.

Pour cause de déménagements, santé et autres raisons personnelles certains(es) n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Nous avons imposé la possession du pass vaccinal, certains n'ont pas voulu l'avoir, c'est leur choix.

Continuons à nous protéger.

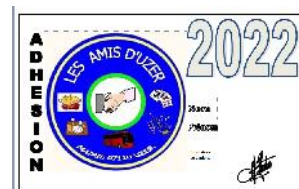
En ce qui concerne la cotisation nous avons fait le choix en AG de ne pas différencier les extra ou intra muros et c'est tant mieux. Elle est fixée à 14 euros et demi tarif pour les 80 ans.

En 2021 nous avons fait appel à une cotisation minorée à 50% pour tous en raison du peu d'activité. Nous avons été le seul club à pratiquer de la sorte à ma connaissance. Aucun de nos frais courant n'ont été minorés, eux!

Sachez que la dernière cotisation pour 2021 a été perçue au mois de décembre ! C'est un peu long je trouve.

C'est pourquoi cette année un délai au 15 février a été fixé .

Quant aux tarifs, notre secrétaire vous a donné quelques explications dans son article.



Le point de situation sur la Covid 19.

POINT DE SITUATION

« Pass vaccinal »

- À partir du 14 mars, l'application du « pass vaccinal » sera suspendue dans **tous les endroits où il était exigé** (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).
- Après le 14 mars, Le « pass sanitaire » restera toutefois en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.
- Depuis le 28 février, le masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au « pass vaccinal ». Le port du masque en intérieur demeure dans les transports et les lieux clos non soumis au pass vaccinal.
- Depuis le 15 février 2022, les règles relatives au « pass vaccinal » ont évolué pour les personnes âgées de plus de 18 ans et 1 mois : la dose de rappel doit être réalisée dès trois mois après la fin de son schéma vaccinal initial et dans un délai de quatre mois maximum.

Allègements des mesures sanitaires

- Le 14 mars, le port du masque ne sera plus obligatoire. Tous les lieux les lieux sont concernés, sauf les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé.
- Depuis le 28 février, le masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au « pass vaccinal ». Le port du masque en intérieur demeure dans les transports et les lieux clos non soumis au pass vaccinal. Pour rappel, depuis le 2 février, le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire.
- Le port du masque n'est plus obligatoire dans les salles de spectacle, les salles de concert et les cinémas, depuis le 28 février 2022.
- Les concerts debout ont repris, dans le respect du protocole sanitaire, depuis le 16 février.
- Dans les cafés et les bars, la consommation debout est de nouveau autorisée depuis le 16 février.

Le point de situation sur la Covid 19 suite.

Éducation

● Le protocole sanitaire passe du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver de chaque zone ([le détail](#) de ce qu'implique ce changement de protocole) :

- > Zone B : depuis le 21 février 2022
- > Zone A : depuis le 28 février 2022
- > Zone C : à compter du 7 mars 2022

● Les épreuves de spécialité du baccalauréat, prévues du 14 au 16 mars, sont reportées aux 11, 12 et 13 mai en raison de l'épidémie de Covid-19.

Déplacements

À compter du 12 février 2022, les règles suivantes s'appliqueront aux frontières :

- Pour les voyageurs vaccinés au sens de la réglementation européenne, plus aucun test ne sera exigé au départ. La preuve d'un schéma vaccinal complet redevient suffisante pour arriver en France, quel que soit le pays de provenance, comme c'était le cas avant la diffusion du variant Omicron.
- Pour les voyageurs non vaccinés, l'obligation de présenter un test négatif pour se rendre en France demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la liste « verte », caractérisée par une circulation modérée du virus.
- Lorsque les voyageurs non vaccinés viennent d'un pays de la liste « orange », ils devront continuer de présenter un motif impérieux justifiant la nécessité de leur venue en France métropolitaine et pourront toujours être soumis à un test aléatoire à leur arrivée. Les voyageurs qui seraient testés positifs devront s'isoler, conformément aux recommandations de l'Assurance maladie.

> Plus d'informations

Vaccination

- À partir du 14 mars, le « pass vaccinal » sera suspendu partout où il s'applique aujourd'hui. L'obligation vaccinale qui s'applique aux soignants restera en vigueur.
- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.
- La [vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans](#) et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

Tests

- Depuis le 28 février 2022, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.
- Il n'est désormais plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.
- En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif.

Notre assemblée générale restaurant du 07 mars 2022.

Nous devons renouveler notre conseil d'administration mais compte tenu des risques sanitaires nous l'avons repoussé au 07 mars. Et pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour associer l'utile à l'agréable et nous regrouper autour d'un repas.

Aussitôt dit, aussitôt fait, vous avez été nombreux à répondre présents et je vous en félicite.

Nous serons donc « 59 » membres adhérents », au restaurant La Chataigneraie

d'Uzer pour les remercier d'avoir accueilli notre Club les lundis après midi.

Nous tiendrons donc notre très courte assemblée générale avant le repas prévu.

Occasion de reprendre le contact et de pouvoir échanger entre nous.

Le prix du repas est fixé à 20€ mais le club participe à cette dépense à hauteur de 8€ soit 12€ par personne.

Nous avons décidé de limiter les places aux seuls membres adhérents à jour

de leur cotisation en raison des mesures sanitaires et de la limitation des places dans l'établissement.

(Pour ceux qui pourraient se poser des questions !)



Notre future destination des 17 et 18 mars 2022.

Cette visite a été fixée pour TOULOUSE et CARCASSONNE. Vous avez tous reçus les prestations offertes ainsi que le montant toujours en fonction du nombre de participants.

J'espère que nous serons nombreux.

Le club participera à hauteur de 15€ par personne uniquement pour les adhérents (es) à jour de leurs cotisations 2021 et 2022. La gratuité quant à elle sera partagée à l'ensemble des participants soit 5€, si atteinte . Soit une réduction totale pouvant aller à 20€ sur les prix.

Nombre minimum à atteindre sans changement de prix « 39 ».



AVIS

Ce bulletin est établi pour garder le contact entre nous. J'espère qu'il répondra à votre curiosité et sera apprécié.

Si vous avez une idée d'un article pour le prochain n'hésitez pas à vous faire connaître.

Ce bulletin est destiné uniquement au membre de notre association et n'a pas vocation à être distribué ni jeté sur la voie publique!

Le Président Claude BERTRAND